

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 38 (1976)
Heft: 2

Artikel: Eléments des frais occasionnés par les matériels agricoles et indemnités à demander pour l'usage de ces matériels en 1976
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083915>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

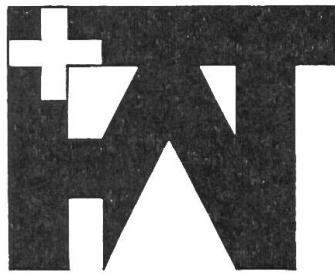
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Informations de techniques agricoles à l'intention des praticiens publiées par la Station fédérale de recherches d'économie d'entreprise et de génie rural (FAT), CH 8355 Tänikon.

Rédaction: Dr P. Faessler, Directeur de la FAT

7ème année, février 1976

Eléments des frais occasionnés par les matériels agricoles et indemnités à demander pour l'usage de ces matériels en 1976

1. Introduction

Les frais effectifs qu'occasionnent chaque matériel et ensemble de matériels agricoles, ainsi que les indemnités à demander pour leur usage, sont fondés sur des mesurages, des estimations ou des données admises concernant la puissance, la capacité de travail, la durée utile, le degré d'emploi, les réparations et l'entretien. Dans une exploitation déterminée, ces indications d'ordre technique peuvent toutefois différer dans une grande mesure des chiffres pris ici comme bases pour le calcul des frais effectifs et avoir ainsi une influence correspondante sur ces frais. La capacité de travail horaire de certains matériels dépend largement des conditions du sol et l'importance des frais de réparation est conditionnée tant par l'entretien que par le ménagement des matériels. En outre, le degré d'emploi annuel de tel ou tel matériel varie aussi beaucoup d'une exploitation à l'autre.

D'autre part, on doit également admettre que le nombre d'heures d'utilisation par an de certains matériels agricoles diffère dans une grande mesure selon les régions. Il est par exemple loin d'être le même pour de nombreux instruments et machines de culture employés en Suisse alémanique et en Suisse

romande. En vue d'élucider cette question, ainsi que d'autres de caractère technique ou économique, la Section «Economie d'entreprise» de la FAT procède par ailleurs, depuis quelque temps, à une vaste enquête concernant les principaux matériels qui sont mis en œuvre également en dehors de l'exploitation (emploi en commun, utilisation collective).

D'un autre côté, les indemnités calculées dans la pratique pour l'usage des matériels agricoles sont aussi influencées en partie par l'offre et la demande. Les frais effectifs et les indemnités indiqués dans la présente publication sont le résultat de **calculs de frais**, lesquels, ainsi que nous l'avons déjà mentionné plus haut, dépendent de certaines données techniques déterminées. C'est pourquoi les indemnités en question ne doivent être considérées que comme des valeurs indicatives pour les matériels employés en commun. Lorsque les conditions locales ou celles de l'exploitation varient dans une forte proportion, il est indiqué de modifier les données de base de manière correspondante et d'adapter les indemnités à ces conditions différentes. Selon les circonstances, il convient de consulter éventuellement le **conseiller compétent en matière de machinisme agricole**. L'exemple de calcul donné au Chapitre 5, ainsi que les deux graphiques que l'on trou-

BULLETIN DE LA FAT

vera plus bas, peuvent se révéler utiles à ce propos. En comparant l'indemnité avec les frais effectifs d'un matériel tels qu'ils ont été déterminés dans son exploitation, l'agriculteur peut savoir si c'est l'achat ou la location de ce matériel qui s'avère plus économique pour lui vu les conditions particulières de son domaine. L'exemple de calcul précité lui facilitera une telle décision, que beaucoup d'exploitants doivent prendre.

Les frais occasionnés par les matériels agricoles comprennent les éléments suivants:

Frais fixes (indépendants de l'emploi du matériel)

Amortissement	Primes d'assurance
Intérêts	Taxes diverses
Loyer du local de remisage	

Frais d'utilisation

(dépendants de l'emploi du matériel)

Réparations	Lubrifiants
Entretien	Autres matières auxiliaires
Carburants	

Les frais effectifs et les indemnités mentionnés ne sont valables que pour les matériels en cause. Selon le genre de travail à exécuter, les frais que ces derniers entraînent peuvent englober ceux qui sont occasionnés par la traction, le matériel et la conduite du matériel. En ce qui concerne ce dernier point, les tarifs suivants peuvent être appliqués en 1976 par heure de travail sur le lieu de travail:

Conducteur de tracteur:

Fr. 9.— avec repas, Fr. 10.50 sans repas

Aide:

Fr. 8.— avec repas, Fr. 9.50 sans repas

2. Données techniques de base pour le calcul des frais effectifs et des indemnités

L'ordre de succession des chapitres énumérés ci-après est le même que celui des colonnes du Tarif. Lorsque les données techniques de base indiquées diffèrent fortement de celles qui figuraient dans le tarif de l'année dernière, les anciens chiffres sont mentionnés entre parenthèses.

2.1 Désignation et description sommaire des divers matériels (Colonne 1)

Les types et modèles des différents matériels, de même que leurs dimensions et leur mode d'entraînement, sont cités dans cette colonne. La classification a été faite d'après leur but d'emploi. Ceux qui doivent exécuter les mêmes travaux ou des travaux similaires sont groupés sous la même indication générique. (Exemple: 1. Véhicules automobiles).

2.2 Puissance ou capacité de travail du matériel prise comme base (Colonne 2)

Ces chiffres correspondent aux indications données au Chapitre 2.1 concernant la puissance ou la capacité de travail de chaque matériel. Les performances mentionnées ne comprennent ni les temps de préparation ni les temps de déplacement ni les temps morts. La puissance ou la capacité de travail que peut fournir un matériel dépend dans une large mesure du nombre de ch de son moteur ou de ses dimensions (en particulier de sa largeur de travail).

2.3 Frais d'achat du matériel (Colonne 3)

Les frais d'achat cités représentent la moyenne des prix de modèles semblables destinés à exécuter les mêmes travaux. Il s'agit en général de matériels d'usage courant.

2.4 Durée utile du matériel d'après l'âge et le travail exécuté (Colonnes 4 et 5)

La durée utile d'après l'âge indique la longévité probable du matériel en années. Elle sert à calculer l'amortissement annuel.

La durée utile d'après le travail indique la longévité probable du matériel en unités de travail (heures, surface, poids, charretées, tonneaux). Elle sert à calculer les frais de réparation et quelquefois également l'amortissement, soit lorsque le degré d'emploi annuel du matériel est inférieur à celui qu'on peut attendre selon sa durée utile d'après l'âge.

2.5 Degré d'emploi du matériel par an pris comme base (Colonne 6)

Les chiffres figurant dans cette colonne indiquent le degré d'utilisation annuel d'un matériel en unités de

BULLETIN DE LA FAT

travail (UT) sur lequel on s'est fondé lors des calculs prévisionnels. Ces indications numériques sont basées en partie sur des enquêtes et en partie sur des estimations. Elles ont une grande influence sur les frais fixes rapportés à une unité de travail, et, de ce fait, également sur l'indemnité à demander pour l'usage du matériel.

2.6 Facteur réparations (Colonne 7)

Ce facteur sert à calculer les frais de réparation. Il est fondé sur l'appréciation d'un matériel du point de vue des réparations qu'il peut nécessiter. Les matériels n'exigeant que peu de réparations ont un facteur qui oscille entre 0,5 et 1,0, alors que le facteur de ceux qui en demandent beaucoup varie de 1,0 à 1,5.

2.7 Encombrement du matériel (Colonne 8)

Le calcul de l'espace nécessaire à un matériel pour son remisage dépend du genre de machine dont il s'agit, qu'il est possible de ranger dans l'une des trois catégories suivantes:

Catégorie 1:

Matériels automobiles (tracteurs, etc.): longueur hors tout x largeur hors tout x hauteur du local + espace de manœuvre autour du matériel.

Catégorie 2:

Matériels tractés ou portés (remorques à pneus, etc.): espace voulu calculé comme pour les machines automobiles, toutefois avec un moindre dégagement autour du matériel.

Catégorie 3:

Matériels pouvant être superposés: espace voulu calculé selon leurs dimensions exactes + un petit dégagement supplémentaire.

D'après ce qui précède, l'espace nécessaire à un tracteur de 65 ch avec relevage hydraulique et système d'attelage trois-points se calcule donc de la manière suivante:

Longueur hors tout + espace de manœuvre	4,5 m
Largeur hors tout + espace de manœuvre	3,5 m
Hauteur du local de remisage (garage)	3,0 m

Espace nécessaire:

4,5 m x 3,5 m x 3,0 m	= 47,25 m ³
arrondi (chiffre supérieur)	<u>50,00 m³</u>

2.8 Entretien du matériel, voir Chapitre 4.2

(Colonne 9)

2.9 Degré de charge du moteur (Colonne 10)

La puissance du moteur qui est utilisée s'avère toujours inférieure à la puissance maximale que ce dernier peut développer. La relation existant entre ces deux chiffres est appelée degré de charge et exprimée par un pourcentage. En ce qui touche les tracteurs, on admet un degré de charge moyen annuel de 25% pour les travaux effectués dans l'exploitation et de 40% pour ceux qui sont exécutés chez des tiers. Le premier de ces pourcentages sert par conséquent à calculer les frais effectifs et le second à calculer l'indemnité à demander.

3. Les frais fixes

Ces frais sont indiqués en **francs par an**. Ils se calculent sur les données de base énumérées ci-après:

3.1 Amortissement

Du fait de son usure et de son vieillissement technique, un matériel agricole subit une diminution de valeur, dont on tient compte en prévoyant un amortissement. Ce dernier est calculé comme suit:

$$\text{Amortissement} = \frac{\text{Frais d'achat}}{\text{Durée de l'amortissement}}$$

3.2 Intérêts

Les intérêts représentent une indemnité pour le capital investi. Comme la valeur d'un matériel se trouve progressivement réduite par les amortissements, les intérêts à compter annuellement diminuent également de façon correspondante. Afin de simplifier les calculs et aussi de répartir les frais, on se base sur une valeur d'investissement moyenne. Ce chiffre équivaut au 60%, environ, de la valeur d'achat. Le calcul des intérêts s'effectue de la manière suivante:

$$\text{Intérêts} = \frac{0,6 \times \text{Frais d'achat} \times \text{Taux d'intérêt}}{100}$$

Indemnités à demander pour l'usage des matériels agricoles - Tarif 1976

Désignation et description sommaire des divers matériels	Puissance ou capacité de travail prise comme base	Frais d'achat	Durée utile d'après l'âge	Durée utile d'après le travail exécuté (unités de travail)	Degré d'emploi annuel pris comme base	Facteur réparations	Encombrement
1	2	frs 3	années 4	UT 5	UT 6	7	m ³ 8
1. Véhicules automobiles							
Tracteur à moteur Diesel jusqu'à 29 ch	25 ch	14'000	10	10'000 h	600 h	1,0	40
Tracteur à moteur Diesel de 30 à 39 ch	35 ch	17'000	10	10'000 h	600 h	1,0	40
Tracteur à moteur Diesel de 40 à 49 ch	45 ch	21'000	10	10'000 h	700 h	1,0	45
Tracteur à moteur Diesel de 50 à 59 ch	55 ch	25'000	10	10'000 h	700 h	1,0	45
Tracteur à moteur Diesel de 60 à 69 ch	65 ch	28'000	10	10'000 h	700 h	1,0	50
Tracteur à moteur Diesel de 70 à 79 ch	75 ch	35'000	10	10'000 h	700 h	1,0	50
Tracteur à moteur Diesel de 80 à 99 ch	90 ch	43'000	10	10'000 h	700 h	1,0	50
Tracteur à moteur Diesel de 100 à 119 ch	110 ch	53'000	10	10'000 h	700 h	1,0	50
Tracteur à moteur Diesel de 120 à 139 ch	130 ch	66'000	10	10'000 h	700 h	1,0	60
do. 4 roues motrices de 40 à 49 ch	45 ch	27'000	10	10'000 h	700 h	1,0	45
do. 4 roues motrices de 50 à 59 ch	55 ch	32'000	10	10'000 h	700 h	1,0	45
do. 4 roues motrices de 60 à 69 ch	65 ch	36'000	10	10'000 h	700 h	1,0	50
do. 4 roues motrices de 70 à 79 ch	75 ch	44'000	10	10'000 h	700 h	1,0	50
do. 4 roues motrices de 80 à 99 ch	90 ch	54'000	10	10'000 h	700 h	1,0	55
do. 4 roues motrices de 100 à 119 ch	110 ch	64'000	10	10'000 h	700 h	1,0	55
do. 4 roues motrices de 120 à 139 ch	130 ch	80'000	10	10'000 h	700 h	1,0	60
Char automoteur à moteur à essence, plateau d.ch	10 ch	14'300	10	5'000 h	400 h	1,0	40
Char automoteur à moteur à essence, plateau d.ch	16 ch	16'300	10	6'000 h	400 h	1,0	40
Char automoteur à moteur à Diesel, plateau d.ch	15 ch	16'100	10	6'000 h	400 h	1,0	40
Char automoteur à moteur à Diesel, plateau d.ch	22 ch	18'500	10	7'000 h	400 h	1,0	45
Char automoteur à moteur à Diesel, plateau d.ch	28 ch	22'700	10	8'000 h	450 h	1,0	45
Char automoteur à moteur à Diesel, plateau d.ch	40 ch	26'900	10	10'000 h	600 h	1,0	60
Autochargeuse autotractée à moteur Diesel	40 ch	35'500	10	3'000 h	200 h	1,0	60
Tracteur à 2 roues à moteur à essence	9 ch	4'700	10	4'000 h	250 h	1,0	10
Tracteur à 2 roues à moteur à essence	12 ch	7'200	10	4'000 h	300 h	1,0	10
2. Equipements supplémentaires pour véhicules automobiles							
Chargeur frontal méc., avec p.à t. ou fourche à f.		4'600	10	5'000 h	150 h	1,0	10
Chargeur frontal hydr., avec p.à t. ou fourche à f.		7'700	10	5'000 h	200 h	1,0	10
Chargeur arr. p. attelage 3-p., avec fourche à f.		1'100	10	4'000 h	150 h	1,0	10
Elévateur hydr. arr. à fourche, hauteur de lev. levée 3 m		3'700	10	5'000 h	150 h	0,8	8
Elévateur hydr. arr. à fourche inclinable et coulissante, hauteur de levée 3 m		9'100	10	4'000 h	200 h	0,8	8
Lame de terrassement pour tracteurs		3'700	10	2'500 h	200 h	0,8	15
Chasse-neige à lame pour tracteurs jusqu'à 45 ch		4'100	10	2'000 h	150 h	0,5	20
Chasse-neige à lame pour tracteurs de plus 45 ch		6'800	10	2'000 h	150 h	0,5	20
Chasse-neige rotatif pour Unimog		13'400	10	(2'500) 2'000 h	(200) 150 h	0,8	20
Chasse-neige rotatif p. trac. de plus de 45 ch		5'500	10	2'000 h	150 h	1,0	20
Chaînes à neige (antidérapantes) pour tracteurs (pneus arrière 14-30)		1'150	5	500 h	75 h	0,5	1
Chaînes à neige (antidérapantes) pour tracteurs (pneus avant 9,00-24)		700	5	500 h	75 h	0,5	1
Ramasseur-chARGEUR porté pour char automoteur	3 charr/h	11'700	10	(1'000 h) 3000 charr.	(100 h) 300 char	1,0	25
Epandeur de fumier porté, 1,2 m ³	3 charr/h	5'100	10	(1'000 h) 3000 charr.	(75 h) 300 char	1,0	10

* En ce qui concerne les tracteurs, le premier chiffre est utilisé pour le calcul des frais effectifs et le second pour celui de l'indemnité à

Entretien	Degré charge du moteur*	Total frais fixes	Frais d'utilisation (sans frais de carburant)	Frais de carburant avec sans remboursement de taxes douanières		Frais effectifs		Indemnité à demander		Modification si variation de <u>±</u> 10 cts du prix du carburant	
				frs/UT 9	frs/UT 10	frs/UT 11	frs/UT 12	frs/UT 13	frs/UT 14	frs/h 15	frs/UT 16
1/10	25/40	2'643	2.71/h	0.65/h	2.22/h	7.70		10.--		0.22	
1/10	25/40	3'056	3.12/h	0.90/h	2.80/h	9.10		12.--		0.31	
1/10	25/40	3'666	3.62/h	1.16/h	3.60/h	10.--		14.--		0.40	
1/10	25/40	4'216	4.13/h	1.42/h	4.40/h	11.50		16.--		0.48	
1/10	25/40	4'688	4.53/h	1.68/h	5.21/h	12.90		18.--		0.57	
1/10	25/40	5'651	5.34/h	1.94/h	6.01/h	15.30		21.--		0.66	
1/10	25/40	6'751	6.29/h	2.33/h	7.21/h	18.20		25.--		0.79	
1/10	25/40	8'126	7.50/h	2.84/h	8.81/h	21.90		31.--		0.97	
1/10	25/40	10'033	9.01/h	3.36/h	10.41/h	26.70		37.--		1.14	
1/10	25/40	4'491	4.22/h	1.16/h	3.60/h	11.80		15.50		0.40	
1/10	25/40	5'178	4.83/h	1.42/h	4.40/h	13.60		18.50		0.48	
1/10	25/40	5'788	5.33/h	1.68/h	5.21/h	15.20		21.--		0.57	
1/10	25/40	6'888	6.24/h	1.94/h	6.01/h	18.--		24.--		0.66	
1/10	25/40	8'323	7.39/h	2.33/h	7.21/h	21.60		29.--		0.79	
1/10	25/40	9'698	8.60/h	2.84/h	8.81/h	25.20		34.--		0.97	
1/10	25/40	11'958	10.41/h	3.36/h	10.41/h	30.80		42.--		1.14	
1/10	60	2'670	4.09/h	1.05/h	1.98/h	11.80		14.--		0.22	
1/10	50	2'945	4.01/h	1.39/h	2.63/h	12.70		15.50		0.30	
1/10	50	2'918	3.93/h	0.78/h	1.50/h	12.--		14.--		0.17	
1/10	40	3'308	3.92/h	-.91/h	1.76/h	13.10		15.50		0.19	
1/10	40	3'885	4.18/h	1.16/h	2.24/h	13.90		16.50		0.25	
1/10	40	4'642	4.46/h	1.66/h	3.20/h	14.50		17.50		0.35	
1/10	40	5'825	15.40/h	1.66/h	3.20/h	46.10		53.-- ³⁾		0.35	
1/10	60	834	2.39/h	-.94/h	1.78/h	6.60		8.30		0.20	
1/10	60	1'178	3.06/h	1.25/h	2.37/h	8.20		10.50		0.27	
1/20		673	1.45/h			5.90		6.50			
1/20		1'099	2.07/h			7.50		8.40			
1/50		192	0.49/h			1.70		2.--			
1/20		541	1.12/h			4.70		5.20			
1/20		1'284	2.35/h			8.70		9.70			
1/10		569	2.23/h			5.--		5.60			
1/50		644	1.24/h			5.50		6.10			
1/50		1'015	1.91/h			8.60		9.60			
1/25		1'922	4.71/h			12.40		13.50			
1/25		616	2.37/h			6.50		7.20			
1/30		277	-.55/h			4.20		4.60			
1/30		170	-.46/h			2.70		3.--			
(1/25) 1/10		1'709	4.95/char.			32.--	10.60/char.	35.--	11.50/char.		
(1/5) 1/20		742	2.23/char.			14.10	4.70/char.	15.50	5.20/char.		

demandez.

Désignation et description sommaire des divers matériels 1	Puissance ou capacité de travail prise comme base 2	Frais d'achat frs 3	Durée utile		Degré d'emploi annuel pris comme base UT 6	Facteur réparations 7	Encombrement m ³ 8
			d'après l'âge années 4	d'après le travail exécuté (unités de travail) UT 5			
Epandeur de fumier porté, 2,0 m ³	2 charr/h	6'000	10	(1'000 h)3000 charr.	(75 h)200 charr.	1,0	15
Epandeur de lisier porté à compresseur, 2000 l		7'700	10	12000 tonn.	500 tonn.	0,5	25
Treuil porté, effort de traction 1500 kg		5'900	10	3'000 h	200 h	1,0	2
3. Equipements supplémentaires pour tracteurs à 2 roues							
Remorque semi-portée à essieu mot., ch. ut. 1000 kg		5'600	10	4'000 h	200 h	1,0	25
Remorque semi-portée à essieu mot., ch. ut. 1500 kg		7'500	10	4'000 h	200 h	1,0	25
Charrue	6 a/h	2'250	10	200 ha	5 ha	1,0	10
Fraise à lames		1'600	10	150 ha	7 ha	1,5	5
Epandeur de fumier porté, mot. ess. 10 ch, 1 m ³	3 charr/h	5'000	10	(1'000 h)3000 charr.	(75 h)300 charr.	1,0	10
Barre de coupe, 1 m 90, avec transmission	40 a/h	1'700	10	500 ha	40 ha	1,0	5
Barre de coupe à double lame, 2 m 50	50 a/h	2'700	10	400 ha	30 ha	1,0	5
Arracheuse-aligneuse de pommes de terre	10 a/h	1'700	10	150 ha	3 ha	1,0	5
Chasse-neige à lame, 1 m 30		800	10	1'000 h	50 h	0,5	5
Chasse-neige rotatif, 50 - 65 cm		1'900	10	2'000 h	75 h	1,0	5
4. Remorques et semi-remorques							
Remorque à pneus à 2 essieux, 3 t		4'600	15	6'000 h	300 h	(0,5) 0,7	45
Remorque à pneus à 2 essieux, 5 t		7'000	15	6'000 h	300 h	(0,5) 0,7	(50) 45
Remorque à pneus à 2 essieux, 8 t		8'300	15	6'000 h	300 h	(0,5) 0,7	50
Remorque à pneus à 2 essieux, 8 t, bascul. hydr.		11'600	15	6'000 h	300 h	(0,5) 0,8	50
Semi-remorque à pneus, 5 t		5'500	15	6'000 h	300 h	(0,5) 0,7	45
Semi-remorque à pneus, 5 t, basculement hydraulique		7'400	15	6'000 h	300 h	0,8	45
Cage à fourrages hachés ou trémie pour remorques		2'200	15	3'000 h	150 h	0,5	20
Remorque à fourr. hachés déchargeur doseur		16'500	10	3'000 charr.	250 charr.	1,0	70
Remorque bétailière pour 2 vaches		6'500	15	6'000 h	300 h	(0,5) 0,7	45
5. Matériels pour le travail du sol							
Sous-soleuse, charrue draineuse, types lourds, profondeur de travail 70 cm	30 a/h	1'300	10	400 ha	20 ha	0,8	3
Chisel, 2 m, 7 dents	60 a/h	2'900	15	400 ha	20 ha	0,8	15
Charrue portée monosoc	15 a/h	2'550	10	200 ha	15 ha	1,3	10
Charrue portée bisoc	25 a/h	4'650	10	300 ha	20 ha	1,3	11
Charrue portée trisoc	35 a/h	7'500	10	400 ha	30 ha	1,3	(16) 21
Pulvérisateur à disques, 2 m	90 a/h	2'700	15	(400 ha) 800 ha	(20 ha) 40 ha	1,0	10
Pulvérisateur à disques, 3 m	140 a/h	5'600	15	(600 ha) 1'200 ha	(40 ha) 60 ha	1,0	(12) 18
Herse roulante à bêches, 2 m 10	100 a/h	3'150	10	(400 ha) 800 ha	(25 ha) 40 ha	1,0	(12) 17
Herse à dents, 2 m, pour attelage 3-points	90 a/h	800	10	(300 ha) 600 ha	(20 ha) 40 ha	(1) 1,3	9
Herse à dents, 3 m, pour attelage 3-points	130 a/h	1'200	10	(400 ha) 800 ha	(30 ha) 60 ha	(1) 1,3	12
Vibroculteur avec émotteuse suiveuse, 2 m 20	100 a/h	2'200	10	(400 ha) 800 ha	(20 ha) 40 ha	1,0	(13) 14
Vibroculteur avec émotteuse suiveuse, 3 m	140 a/h	2'950	10	(600 ha) 1'200 ha	(25 ha) 50 ha	1,0	18
Fraise à lames, 2 m 10	50 a/h	6'000	10	300 ha	20 ha	1,5	10
Herse oscillante, 2 m 50	70 a/h	3'400	10	300 ha	20 ha	1,5	10
Herse à toupies, 3 m	70 a/h	9'150	10	400 ha	30 ha	1,5	13

Entretien	Degré charge du moteur	Total frais fixes	Frais d'utilisation (sans frais de carburant)	Frais de carburant avec sans remboursement de taxes douanières		Frais effectifs		Indemnité à demander		Modification si variation de + 10 cts du prix du carburant	
				frs/UT	frs/UT	frs/h	frs/UT	frs/h	frs/UT	frs/h	frs/UT
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
(1/5) 1/10		835	3.05/char			14.80	7.40/charr.	16.50	8.30/charr.		
1/50		1'159	-.53/tonn			6.30	2.80/tonn.	7.--	3.10/		
1/30		819	2.29/h								
1/50		870	1.61/h			5.90		6.60			
1/50		1'131	2.09/h			7.70		8.50			
1/5		258	17.20/ha			4.10	68.--/ha	4.60	76.--/ha		
1/2		240	21.25/ha				55.--/ha		61.--/ha		
(1/5) 1/20	25	728	2.22/char	-.15/charr.	-.25/charr.	14.10	4.70/charr.	16.20	5.40/charr.		
1/2		254	8.65/ha			6.--	15.--/ha	6.60	16.50/ha		
1/2		391	12.--/ha			12.50	25.--/ha	14.--	28.--/ha		
1/2		254	16.50/ha			10.10	101.--/ha	11.--	110.--/ha		
1/20		130	-.93/h			3.50		3.90			
1/20		281	1.48/h			5.20		5.70			
1/30		660	0.86/h			3.--		3.40			
1/30		910	1.14/h			4.10		4.60			
1/30		1'064	1.29/h			4.80		5.30			
1/20		1'408	2.08/h			6.70		7.50			
1/30		753	-.96/h			3.40		3.90			
1/20		950	1.52/h			4.60		5.20			
1/30		309	0.69/h			2.70		3.10			
1/20		2'549	6.03/charr.				16.20/charr.		18.--/charr.		
1/30		857	1.08/h			3.90		4.30			
1/50		191	2.81/ha			3.70	12.30/ha	4.10	13.50/ha		
1/10		361	6.85/ha			14.90	24.90/ha	16.--	27.--/ha		
1/4		391	19.21/ha			6.70	45.20/ha	7.50	50.--/ha		
1/4		683	22.78/ha			14.20	56.90/ha	16.--	63.--/ha		
1/4		1'115	27.01/ha			22.40	64.10/ha	25.--	71.--/ha		
1/10		325	4.43/ha			11.20	12.50/ha	12.50	14.--/ha		
1/10		655	5.72/ha			23.20	16.60/ha	26.--	18.50/ha		
1/10		501	4.99/ha			17.50	17.50/ha	19.50	19.50/ha		
1/10		146	2.78/ha			5.70	6.40/ha	6.30	7.--/ha		
1/10		213	3.--/ha			8.40	6.50/ha	9.50	7.30/ha		
1/10		358	3.80/ha			12.70	12.70/ha	14.--	14.--/ha		
1/10		477	3.51/ha			18.20	13.--/ha	20.--	14.--/ha		
1/10		865	31.--/ha			37.10	74.30/ha	41.--	82.--/ha		
1/10		507	18.--/ha			30.30	43.40/ha	34.--	48.--/ha		
1/10		1'310	35.36/ha			55.30	79.--/ha	61.--	87.--/ha		

Désignation et description sommaire des divers matériels 1	Puissance ou capacité de travail prise comme base 2	Frais d'achat frs 3	Durée utile		Degré d'emploi annuel pris comme base 6	Facteur réparations 7	Encombrement m ³ 8
			d'après l'âge années 4	d'après le travail exécuté (unités de travail) UT 5			
Rouleau lisse, 2 m	100 a/h	2'150	20	600 ha	(25)	30 ha	0,5
Rouleau squelette, 2 m 20, attelage 3-points	80 a/h	2'050	20	400 ha	(25)	20 ha	0,5
Rouleau squelette, 3 m, attelage 3-points	110 a/h	3'200	20	(700) 600 ha		30 ha	0,5
6. Matériels pour les semis et les plantations							
Semoir en lignes, 2 m 50	80 a/h	4'200	15	(400) 450 ha	(25)	30 ha	0,8
Semoir en lignes, 3 m	110 a/h	5'000	15	(500) 550 ha	(30)	35 ha	0,8
Fraiseuse-semeuse 2 m	50 a/h	11'400	10	300 ha	(20)	25 ha	1,3
Semoir monograine à betteraves et à maïs, 5 rangs/4 rangs	50 a/h	6'050	10	300 ha		25 ha	0,8
Semoir monograine pneumatique à maïs, 4 rangs	80 a/h	8'150	10	(350) 400 ha	(35)	40 ha	0,8
Planteuse de pommes d.t. automatique, 2 rangs	25 a/h	5'800	10	300 ha		15 ha	1,0
IU avec direction, équipement de base 3 m 20		2'050	10	1'000 ha	(40)	60 ha	0,8
Planteuse de pommes de terre pour IU, 2 rangs	12 a/h	1'600	10	150 ha		10 ha	1,0
Planteuse de pommes de terre pour IU, 4 rangs	25 a/h	3'350	10	250 ha		20 ha	1,0
Repiqueuse pour IU, 2 rangs		1'950	10	(300) 200 ha		10 ha	1,0
Sarcluseuse-butteuse à p.d.t. pour IU, 4 rangs	80 a/h	1'850	10	(300) 400 ha	(20)	35 ha	1,0
Sarcluseuse à betteraves pour IU, 5 rangs	40 a/h	1'800	10	300 ha	(20)	25 ha	1,0
7. Matériels pour la fumure							
Distributeur d'engrais à une trémie, 2 m 50		1'400	15	(2'000 q) 900 ha	(80 q)	60 ha	1,0
Distributeur d'engrais à double trémie, 2 m 50		2'750	15	(3'000 q) 1'200 ha	(120 q)	80 ha	1,0
Epandeur d'engrais centrifuge, 300 l, 4 - 10 m		1'200	10	(3'000 q) 1'200 ha	(150 q)	100 ha	0,5
Humecteur pour épandeur d'engrais centrif. 70 l		500	10	600 ha		60 ha	0,3
Distributeur d'engrais pneum. 600-800 l, 12 m		7'600	10	2'500 ha		200 ha	1,0
Epandeuse de fumier, 1,5 tonne		6'000	10	4'000 Fu		300 Fu	1,0
Epandeuse de fumier, 3 tonnes		8'800	10	4'000 Fu		300 Fu	1,0
Epandeuse de fumier, 4 tonnes		9'100	10	4'000 Fu		300 Fu	1,0
Epandeuse de fumier (trémie) pour prise de force		2'200	10	3'000 m ³		200 m ³	1,0
Grue à fumier avec moteur électrique, 7,5 ch	13 m ³ /h	14'300	10	20'000 m ³		1'500 m ³	0,8
Grue à fumier pour prise de force	13 m ³ /h	12'600	10	20'000 m ³		1'500 m ³	0,8
Mixer à lisier		2'600	10	2'000 h		150 h	1,0
Pompe centrifuge, à lisier, sans moteur	800 l/mn	1'250	15	1'500 h		30 h	0,8
Pompe centrifuge vertical, moteur électrique		2'750	15	2'000 h		50 h	0,8
Pompe centrifuge avec moteur à essence, 15 ch		3'600	15	2'000 h		50 h	0,8
Pompe centrifuge à haute pression	20 m ³ /h	1'550	15	2'000 h		50 h	0,8
Pompe à un piston, à double effet	15 m ³ /h	4'100	15	2'000 h		50 h	0,8
Pompe à deux pistons, à simple effet	20 m ³ /h	4'700	15	2'000 h		50 h	0,8
Pompe à trois pistons, à simple effet	25 m ³ /h	7'300	15	2'000 h		50 h	0,8
Pompe à vis sans fin pour prise de force	30 m ³ /h	6'500	15	2'000 h		50 h	1,0
Pompe à lisier épais, moteur électrique, 15 ch		6'700	12	2'000 h		100 h	1,0
Tuyauterie en feuillard acier, 100 m, Ø 72 mm		900	20	--		50 h	--
Projecteur de lisier		650	10	1'000 h		50 h	0,5
Lance d'épandage à lisier		100	5	--		50 h	--
Tuyau d'épandage flexible à lisier, 10 m		60	2	--		50 h	--

Entretien	Degré charge du moteur	Total frais fixes	Frais d'utilisation (sans frais de carburant)	Frais de carburant avec sans remboursement de taxes douanières	Frais effectifs		Indemnité à demander		Modification si variation de ± 10 cts du prix du carburant							
					frs/UT 9	% 10	frs/UT 11	frs/UT 12	frs/h 13	frs/UT 14	frs/h 15	frs/UT 16	frs/h 17	frs/UT 18	frs/h 19	frs/UT 20
1/20		236	2.32/ha						10.10	10.10/ha	11.--	11.--/ha				
1/20		220	3.09/ha						11.20	14.--/ha	12.50	15.50/ha				
1/20		336	3.20/ha						15.80	14.40/ha	17.50	16.--/ha				
1/5		485	9.57/ha						20.50	25.70/ha	22.--	28.--/ha				
1/5		581	9.37/ha						28.40	25.90/ha	32.--	28.--/ha				
1/4		1'627	52.03/ha						58.50	117.10/ha	65.--	130.--/ha				
1/5		876	18.23/ha						26.60	53.20/ha	30.--	59.--/ha				
1/6		1'180	17.88/ha						37.80	42.--/ha	47.30/ha	52.--/ha				
1/4		830	21.96/ha						19.30	77.20/ha	21.--	85.--/ha				
1/20		322	2.17/ha							7.50/ha		8.30/ha				
1/2		240	15.92/ha						4.80	39.90/ha	5.30	44.--/ha				
1/2		501	18.65/ha						10.90	43.70/ha	12.--	48.--/ha				
1/4		288	12.38/ha							41.10/ha		45.--/ha				
1/4		279	7.26/ha						12.10	15.20/ha	13.--	16.50/ha				
1/4		272	8.63/ha						7.80	19.50/ha	8.80	22.--/ha				
(1/20)1/10		185	2.61/ha							5.60/ha		6.30/ha				
(1/20)1/10		334	3.34/ha							7.50/ha		8.30/ha				
1/20		197	1.03/ha							3.--/ha		3.30/ha				
1/20		69	-.78/ha							1.90/ha		2.10/ha				
1/10		1'125	4.09/ha							9.70/ha		10.50/ha				
1/10		925	2.55/Fu							5.60/Fu		6.20/Fu 1)				
1/10		1'350	3.25/Fu							7.70/Fu		8.60/Fu 1)				
1/10		1'412	3.33/Fu							8.--/Fu		8.80/Fu 1)				
1/50		310	-.94/m3							2.50/m3		2.80/m3				
1/100		2'146	-.68/m3						27.30	2.10/m3	30.--	2.30/m3				
1/100		1'913	-.61/m3						24.70	1.90/m3	27.--	2.10/m3				
1/20		378	1.83/h						4.30		4.80					
1/20		146	1.20/h						6.--		6.70					
1/20		310	1.63/h						7.80		8.60					
1/10	60	407	2.76/h		1.56/h	2.96/h			12.40		15.50		0.33			
1/20		177	1.15/h						4.70		5.20					
1/10		467	2.69/h						12.--		13.--					
1/10		529	2.93/h							13.50		15.--				
1/10		809	3.97/h							20.10		22.--				
1/10		717	4.30/h							18.60		21.--				
1/10		857	4.40/h							12.90		14.50				
--		90							1.80		2.--					
1/25		109	-.75/h							2.90		3.20				
--		24								-.50		-.60				
--		32								-.60		-.70				

Désignation et description sommaire des divers matériels	Puissance ou capacité de travail prise comme base	Frais d'achat	Durée utile d'après l'âge	Durée utile d'après le travail exécuté (unités de travail)	Degré d'emploi annuel pris comme base	Facteur réparations	Encombrement
1	2	frs 3	années 4	UT 5	UT 6	7	m ³ 8
Tonneau à lisier sur roues, 2000 l		3'200	20	8'000 tonn.	300 tonn.	0,5	60
Epandeur de lisier à compresseur, 2000 l		7'700	10	12'000 tonn.	500 tonn.	0,5	50
Epandeur de lisier à compresseur, 3000 l		8'800	10	12'000 tonn.	500 tonn.	0,5	60
Epandeur de lisier à compresseur, 4000 l		11'500	10	12'000 tonn.	500 tonn.	0,5	70
Epandeur de lisier à compresseur, 5500 l		16'180	10	12'000 tonn.	500 tonn.	0,6	80
Epandeur de lisier à pompe à liquides, 3000 l		10'800	10	10'000 tonn.	500 tonn.	1,0	60
Epandeur de lisier à pompe, 3000 l		11'700	10	12'000 tonn.	500 tonn.	0,8	60
Inst. d'arrosage, 10 arrouseurs, tuyauterie de 250 m	35 m ³ /h	10'800	15	10'000 h	400 h	0,5	20
8. Matériels pour la protection des cultures							
Atomiseur à dos, 12 l, moteur à essence de 2 ch		800	10	1'000 h	50 h	1,0	1
Pulvérisateur porté, rampe 8 m, réservoir 400 l	60 l/mn	3'000	10	(450) 500 ha	(30) 45 ha	0,7	10
Pulvérisateur porté, rampe 9 m, réservoir 600 l	60 l/mn	4'000	10	(500) 600 ha	(40) 55 ha	0,7	10
Pulvérisateur porté, rampe 12 m, réservoir 600 l	80 l/mn	4'800	10	(800) 700 ha	(50) 65 ha	0,7	10
Pulvérisateur tracté, rampe 12m, réservoir 1000 l	80 l/mn	7'950	10	900 ha	(70) 85 ha	0,7	15
Pulvérisateur automoteur, rampe de 12 m, réservoir de 1200 l, moteur Diesel de 44 ch	100 l/mn	40'500	10	3'000 ha	(250) 300 ha	1,0	25
Pulvérisateur porté avec ventilateur, rés. 500 l	65 l/mn	6'600	10	(400) 450 ha	(30) 40 ha	0,7	8
Pulvérisateur porté avec ventilateur, rés. 1000 l	85 l/mn	9'350	10	600 ha	50 ha	0,7	20
Pulvérisateur tracté avec ventilateur, moteur à essence de 44 ch, réservoir de 1200 l	100 l/mn	14'100	10	800 ha	70 ha	0,8	20
9. Matériels pour la récolte des fourrages verts et secs							
Motofaucheuse, barre de c. 1m60, mot. à ess.7ch	33 a/h	4'700	10	700 ha	25 ha	1,0	10
Motofaucheuse, barre de c. 1m90, mot. à ess.9ch	50 a/h	6'100	10	1'000 ha	40 ha	1,0	15
Faneur-andaineur automoteur, mot. à essence 9ch	50 a/h	5'800	10	800 ha	50 ha	1,0	20
Disp. andaineur à herbe avec compacteur, 1 m 90		1'100	10	400 ha	20 ha	0,8	3
Faneur à courroies souples pour motofaucheuse	50 a/h	2'600	10	600 ha	60 ha	1,0	12
Barre de coupe à double lame, 1 m 70	80 a/h	3'800	10	500 ha	40 ha	1,0	5
Faucheuse rotative, 1 m 60	100 a/h	5'100	10	500 ha	40 ha	0,8	10
Faucheuse rotative, 2 m 10	120 a/h	7'000	10	700 ha	50 ha	0,8	12
Faucheuse à fléaux, 1 m 50	60 a/h	4'600	10	500 ha	40 ha	0,6	10
Faucheuse-conditionneuse, 1 m 60	80 a/h	8'900	10	500 ha	40 ha	1,0	10
Faucheuse-conditionneuse, 2 m - 2 m 70	100 a/h	16'100	10	800 ha	70 ha	1,0	25
Faucheuse à mulching sans bras pivotant	50 a/h	6'300	10	600 ha	40 ha	0,8	10
Faucheuse à mulching avec bras pivotant, 2 m 80	60 a/h	7'000	10	600 ha	40 ha	1,0	10
Epandeur-faneuse à toupies pour trac.à 2 roues	60 a/h	4'100	10	800 ha	50 ha (0,8)	1,0 (10)	12
Epandeur-faneuse à toupies, 2 m 40 - 2 m 80	90 a/h	3'200	10	800 ha	50 ha	1,0	10
Epandeur-faneuse à toupies, 3 m 60	120 a/h	4'200	10	1'000 ha	60 ha	1,0	13
Epandeur-faneuse à toupies, 4 m 60	150 a/h	5'100	10	1'000 ha	70 ha	1,0	15
Andaineuse à toupie unique, 2 m 80	120 a/h	3'500	10	800 ha	60 ha	1,0	15
Faneur-andaineur à disques soleil	120 a/h	1'550	10	800 ha	60 ha	0,5	20
Autochargeuse avec dispositif de coupe, 8-14 m ³		8'800	8	3'000 charr.	300 charr.	1,0	40
Autochargeuse avec dispositif de coupe, 10-20 m ³		13'500	8	3'000 charr.	300 charr.	1,0	55
Autochargeuse avec dispositif de coupe, 20-30 m ³		19'000	8	3'000 charr.	300 charr.	1,0	80

Entretien	Degré charge du moteur	Total frais fixes	Frais d'utilisation (sans frais de carburant)	Frais de carburant avec sans remboursement de taxes douanières		Frais effectifs		Indemnité à demander		Modification si variation de \pm 10 cts du prix du carburant					
				frs/UT 9	% 10	frs/an 11	frs/UT 12	frs/UT 13	frs/UT 14	frs/h 15	frs/UT 16	frs/h 17	frs/UT 18	frs/h 19	frs/UT 20
1/50		520	-.41/tonn							2.10/tonn.		2.30/tom			
1/50		1'259	-.53/tonn							3.00/tonn.		3.30/tonn			
1/50		1'450	-.58/tonn							3.40/tonn.		3.90/tonn			
1/50		1'861	-.69/tonn							4.40/tonn.		4.80/tonn			
1/50		2'544	1.02/tonn							6.10/tonn.		6.70/tonn			
1/50		1'725	1.29/tonn							4.70/tonn.		5.20/tonn			
1/50		1'849	-.99/tonn							4.70/tonn.		5.20/tonn			
1/20		1'205	1.07/h							4.10		4.50			
1/5	90	114	2.95/h							5.50		6.40			
1/3		453	7.67/ha								17.70/ha		19.50/ha 2)		
1/3		590	8.14/ha								18.80/ha		21.00/ha 2)		
1/3		700	8.27/ha								19.00/ha		21.00/ha 2)		
1/5		1'153	8.28/ha								21.80/ha		24.00/ha 2)		
(1/3)	1/5	40	6'107	15.78/ha		0.73/ha		1.41/ha			36.90/ha		42.00/ha 2)		
1/4			940	12.90/ha							36.40/ha		40.00/ha		
1/4			1'366	13.54/ha							40.80/ha		45.00/ha		
1/3	50	2'019	17.90/ha			1.91/ha		3.62/ha			48.60/ha		55.00/ha		
1/2	60	773	12.34/ha			2.21/ha		4.19/ha		15.00	45.40/ha	17.20	52.00/ha		
1/2	60	1'026	11.67/ha			1.84/ha		3.56/ha		19.60	39.20/ha	22.50	45.00/ha		
1/5	60	1'045	9.67/ha			1.84/ha		3.56/ha		16.20	32.40/ha	19.00	38.00/ha		
1/10		164	3.25/ha								11.40/ha		12.50/ha		
1/5		406	6.43/ha								6.60	13.20/ha	7.30	14.50/ha	
1/2		543	12.85/ha								21.10	26.40/ha	23.00	29.00/ha	
1/10		742	9.21/ha								27.70	27.70/ha	31.00	31.00/ha	
1/10		1'011	9.05/ha								35.00	29.20/ha	38.00	32.00/ha	
1/5		673	7.62/ha								14.60	24.40/ha	16.00	27.00/ha	
1/5		1'263	19.90/ha								41.10	51.40/ha	46.00	57.00/ha	
1/2		2'314	25.30/ha								58.40	58.40/ha	64.00	64.00/ha	
1/10		906	9.40/ha								16.00	32.10/ha	17.50	35.00/ha	
1/10		1'003	12.70/ha								22.60	37.80/ha	25.00	42.00/ha	
1/20		612	5.66/ha								10.70	17.90/ha	11.50	19.50/ha	
1/20		480	4.53/ha								12.60	14.10/ha	14.00	15.50/ha	
1/20		629	4.73/ha								18.20	15.20/ha	20.00	16.50/ha	
1/20		762	5.63/ha								24.70	16.50/ha	27.00	18.00/ha	
1/20		541	4.91/ha								16.60	13.90/ha	18.50	15.50/ha	
1/20		293	1.50/ha								7.50	6.30/ha	8.40	7.00/ha	
1/10		1'590	3.98/charn									9.20/charn		10.00/charn	
1/10		2'414	5.55/charn									13.60/charn		15.00/charn	
1/10		3'408	7.38/charn									18.70/charn		21.00/charn	

Désignation et description sommaire des divers matériels 1	Puissance ou capacité de travail prise comme base 2	Frais d'achat frs 3	Durée utile		Degré d'emploi annuel pris comme base 7	Facteur réparations	Encombrement m ³ 8
			d'après l'âge années 4	d'après le travail exécuté (unités de travail) UT 5			
Récolteuse à fléaux		5'200	10	3'000 charr	250 charr	0,8	30
Ramasseuse-hacheuse-chageuse, moyenne grandeur	3charr/h	15'500	8	3'000 charr	300 charr	1,0	35
Ramasseuse-presse à haute densité	200bal./h	15'400	(10) 8	(700 ha) 180'000 bal	(50 ha) 10000bal	0,01	35
Chargeur de balles		3'200	10	2'000 t	150 t	0,5	20
10. Matériels pour la récolte du blé							
Moissonneuse-lieuse, 1 m 80	30 a/h	5'500	10	400 ha	25 ha	0,7	30
Batteuse (travaillant à poste fixe)	1 t/h	30'000	15	6'000 t	200 t	0,5	70
Presse à paille (pour batteuse à poste fixe)		6'500	15	6'000 t	200 t	0,5	40
Moissonneuse-batteuse tractée, 2 m 60	45 a/h	30'400	10	600 ha	35 ha	1,0	80
Moissonneuse-batteuse, Diesel 45 ch, 2,1-2,4 m	35 a/h	34'000	10	(400) 500 ha	40 ha	1,0	90
Moissonneuse-batteuse, Diesel 70 ch, 2,5-2,8 m	50 a/h	60'000	10	(600) 750 ha	60 ha	1,0	100
Moissonneuse-batteuse, Diesel 80 ch, 3 m	60 a/h	69'000	10	(700) 850 ha	70 ha	1,0	110
Moissonneuse-batteuse, Diesel 100 ch, 3 m	70 a/h	85'000	10	(850) 1'000 ha	85 ha	1,0	110
Moissonneuse-batteuse, Diesel 130 ch, 3,9-4,2 m	90 a/h	114'000	10	(1'100) 1'300 ha	110 ha	1,0	120
Moissonneuse-batteuse, Diesel 170 ch, 4,5-4,8 m	110 a/h	146'000	10	(1'400) 1'600 ha	130 ha	1,0	130
Broyeur de paille pour moissonneuse-batteuse		5'500	8	1'000 ha	45 ha	0,8	
11. Matériels pour la récolte du maïs							
Moiss.-batt., 70 ch, sans barre de coupe, s*		69'000					
avec becs cueilleurs, 2 rangs, a**		74'000					
Moiss.-batt., 80 ch, sans barre de coupe, s		88'000					
avec becs cueilleurs, 3 rangs, a		94'000					
Moiss.-batt., 100 ch, sans barre de coupe, s	dispositif hacheur	105'000					
avec becs cueilleurs, 2 rangs, a		111'000					
Moiss.-batt., 130 ch, sans barre de coupe, s		137'000					
avec becs cueilleurs, 4 rangs, a		144'000					
Moiss.-batt., 170 ch, sans barre de coupe, s		169'000					
avec becs cueilleurs, 4 rangs, a		176'000					
Cueilleur d'épis porté		17'800	8	(500) 250 ha	25 ha	1,0	50
Ramasseuse-hacheuse-charg., becs à maïs, 2 rangs	30 a/h	26'600	8	300 ha	25 ha	1,0	45
Faucheuse-hacheuse-charg. portée, à maïs 1 rang	20 a/h	8'900	8	80 ha	10 ha	1,0	20
Cueilleur-broyeur-chageur d'épis, 1 rang	25 a/h	11'300	10	100 ha	8 ha	1,0	20
Hacheur-broyeur de paille de maïs	100 a/h	7'600	8	300 ha	20 ha	1,0	18
12. Matériels pour la récolte des pommes de terre et des betteraves							
Déchiqueteuse de fanes de pommes de terre, 2,7 m	60 a/h	4'900	15	300 ha	12 ha	0,8	8
Arracheuse-aligneuse de pommes de terre, 2 rangs	15 a/h	3'000	10	200 ha	8 ha	1,0	10
Arracheuse-ramasseuse de p.d.t. (Samro Junior)	5 a/h	9'200	10	150 ha	8 ha	1,0	25
Récolteuse de p.d.t. petite à trémie, 1 rang	6 a/h	17'000	8	170 ha	10 ha	1,0	35
Récolteuse de p.d.t. moyenne à trémie, 1 rang	8 a/h	23'000	8	200 ha	14 ha	1,0	40
Récolteuse de p.d.t. grande à trémie, 1 rang	10 a/h	31'000	8	250 ha	18 ha	1,0	50
Calibreur de p.d.t. avec table de visite		6'700	10	7'000 t	500 t	0,5	50
Paloxe		100	6	0	0	0	1
Arracheuse-aligneuse de betteraves, 3 rangs	15 a/h	3'000	10	200 ha	10 ha	1,0	10

* s = sans

** a = avec

Entretien	Degré charge du moteur	Total frais fixes	Frais d'utilisation (sans frais de carburant)	Frais des carburant avec sans remboursement de taxes douanières		Frais effectifs		Indemnité à demander		Modification si variation de + 10 cts du prix du carburant				
				frs/UT 9	% 10	frs/an 11	frs/UT 12	frs/UT 13	frs/UT 14	frs/h 15	frs/UT 16	frs/h 17	frs/UT 18	frs/h 19
1/20		835	1.92/char							5.20/char		5.80/char		
1/5		2'659	7.27/char							16.10/char		17.50/char		
(1/10)1/500		2'642	-.18/bal.							-.45/bal.		-.50/balles		
1/20		520	1.33/t							4.80/t		5.30/t		
1		876	20.13/ha							16.50	55.10/ha	18.50	61.---/ha	5)
1/10		3'405	3.55/t							20.50	20.50/t	23.---	23.---/t	
1/10		837	1.59/t								5.70/t		6.40/t	6)
3/4		4'500	58.55/ha							84.10	187.---/ha	95.---	210.---/ha	
1	80	5'930	81.20/ha	10.63/ha	20.59/ha	84.---	240.---/ha	102.---	280.---/ha	0.79	2.26/ha			
1	80	9'625	93.44/ha	11.58/ha	22.42/ha	133.---	265.---/ha	115.---	300.---/ha	1.24	2.47/ha			
3/4	80	10'983	91.86/ha	11.02/ha	21.35/ha	155.---	259.---/ha	113.---	300.---/ha	1.41	2.35/ha			
3/4	80	13'183	95.88/ha	11.82/ha	22.88/ha	183.---	262.---/ha	118.---	300.---/ha	1.76	2.51/ha			
1/2	80	17'290	95.97/ha	11.95/ha	23.13/ha	238.---	265.---/ha	119.---	310.---/ha	2.29	2.54/ha			
1/2	80	21'810	99.74/ha	12.78/ha	24.75/ha	308.---	280.---/ha	124.---	320.---/ha	2.99	2.72/ha			
1/20		894	4.93/ha							24.80/ha		27.---/ha		
										330.---/ha		360.---/ha		
										365.---/ha		395.---/ha		
										340.---/ha		375.---/ha		
										370.---/ha		410.---/ha		
										350.---/ha		385.---/ha		
										380.---/ha		420.---/ha		
										342.---/ha		375.---/ha		
										365.---/ha		405.---/ha		
										350.---/ha		385.---/ha		
										375.---/ha		415.---/ha		
1		3'093	46.10/ha							170.---/ha		185.---/ha		
1/4		4'503	91.30/ha							81.30	271.---/ha	90.---	300.---/ha	
1/2		1'526	116.50/ha							53.80	269.---/ha	60.---	300.---/ha	
1/2		1'634	118.25/ha							80.50	322.---/ha	88.---	350.---/ha	
1/4		1'307	27.96/ha							93.30	93.30/ha	105.---	105.---/ha	
1/5		542	15.17/ha							36.20	60.40/ha	40.---	66.---/ha	
1/2		453	20.25/ha							11.50	76.80/ha	13.---	85.---/ha	
1/2		1'365	66.58/ha							11.80	237.---/ha	13.---	260.---/ha	
1/2		2'903	105.25/ha							23.70	395.---/ha	26.---	440.---/ha	
1/2		3'898	120.25/ha							31.80	398.---/ha	35.---	440.---/ha	
1/2		5'238	129.25/ha							42.---	420.---/ha	46.---	460.---/ha	
1/30		1'121	-.80/t								3.---/t		3.30/t	
0		21									21.---/J		23.---/J	
1/4		453	17.63/ha							9.40	62.90/h	10.50	69.---/ha	

Désignation et description sommaire des divers matériaux	Puissance ou capacité de travail prise comme base	Frais d'achat	Durée utile d'après l'âge	Durée utile d'après le travail exécuté (unités de travail)	Degré d'emploi annuel pris comme base	Facteur réparations	Encombrement	
1	2	frs 3	années 4	UT 5	UT 6	7	m ³ 8	
Arracheuse-chageuse de betteraves, 2 rangs	20 a/h	6'600	10	200 ha	10 ha	1,0	30	
Récolteuse de bett. à trémie, automatique, 1 rang	15 a/h	39'000	8	300 ha	25 ha	1,2	40	
13. Moteurs								
Moteur électrique avec interrupteur et fiche	3 ch	700	20	10'000 h	250 h	0,5	1	
Moteur électrique avec interrupteur et fiche	5 ch	1'100	20	10'000 h	250 h	0,5	1	
Moteur électrique avec interrupteur et fiche	7 ch	1'300	20	10'000 h	250 h	0,5	1	
Moteur électrique avec interrupteur et fiche	10 ch	1'400	20	10'000 h	250 h	0,5	1	
Moteur électrique avec interrupteur et fiche	13 ch	1'600	20	10'000 h	250 h	0,5	1	
Moteur électrique avec interrupteur et fiche	15 ch	1'800	20	10'000 h	250 h	0,5	1	
Moteur électrique avec interrupteur et fiche	20 ch	2'100	20	10'000 h	250 h	0,5	1	
Chariot à moteur avec tambour pour 20 m de câble		750	20	10'000 h	250 h	0,5	5	
14. Matériels d'intérieur de ferme								
Hacheuse-ensileuse à moteur de 10 ch		11'300	10	500 h	30 h	0,5	15	
Hacheuse-ensileuse à moteur de 15 ch		12'300	10	500 h	30 h	0,5	15	
Transporteur pneumat. polyvalent, moteur de 15 ch		6'100	10	700 h	50 h	0,5	(12) 8	
Bandé d'alimentation pour transporteur pneum. 3m		2'700	10	500 h	(50) 35 h	0,8		
Transporteur à ruban, 6 m, moteur de 2 ch		4'500	(15)	10	10'000 t	(350) 600 t	(0,5) 0,6	30
Transporteur à ruban, 10 m, moteur de 3 ch		5'600	(15)	10	10'000 t	(350) 600 t	(0,5) 0,6	40
Bandé d'alimentation pour transporteur à ruban		1'100		10	10'000 t	(350) 600 t	0,8	10
Broyeur de paille		5'500		10	2'500 h	200 h	0,8	5
Broyeur à meules, moteur de 7,5 ch	0,4 t/h	2'200	10	(1'000)	1'500 t	80 t	1,0	5
Broyeur à cylindres, moteur de 5,5 ch	0,3 t/h	2'300	15	(1'000)	1'500 t	(50) 80 t	(0,5) 0,8	5
Broyeur à marteaux pour p.d.f. sur roues	1 t/h	4'800	10		2'000 t	150 t	0,5	(15) 5
Broyeur-mélangeur, moteur de 10 ch		3'400	10		1'500 t	100 t	0,5	
Transporteur pneumat. à grain, sans tuyaux, 6 ch	6 t/h	2'200	15		2'500 t	100 t	0,5	1
Transporteur de grain à vis sans fin, 6 m, 2 ch	10 t/h	1'650	10		2'500 t	150 t	0,5	3
Broyeur à marteaux pour épis de maïs, entraînement par prise de force, pour attelage 3-points	0,6 t/h	2'400	10		1'500 t	80 t	0,5	3
Recutter pour p.d.f., min. 90 ch		21'000	8		2'000 t	150 t	0,5	25
Pressoir hydraulique à paquet tournant, sur roues		10'400	15		6'000 hl	250 hl	1,0	12
15. Matériels pour travaux forestiers et bétonnière								
Tracteur forestier, moteur Diesel	60 ch	61'000	10	10'000 h	800 h	0,7	50	
Tronçonneuse, guide-chaîne 40cm, mot. à ess. 3ch		1'030	5	1'500 h	200 h	1,0	3	
Tronçonneuse, guide-chaîne 50cm, mot. à ess. 5ch		1'260	5	1'500 h	200 h	1,0	3	
Tronçonneuse, guide-chaîne 60cm, mot. à ess. 9ch		1'510	5	1'500 h	200 h	0,6	3	
Ecorceuse mécanique à tambour, mot. à ess. 5 ch	2 m ³ /h	1'910	5	1'500 h	200 h	0,6	3	
Ecorceuse mécanique à disque	5 m ³ /h	5'900	10	15'000 m ³	1'200 m ³	0,8	8	
Treuil porté, effort de traction 3,5 tonnes		7'500	10	5'000 h	350 h	0,8	6	
Treuil porté, effort de traction 6 tonnes		9'800	10	6'000 h	400 h	0,8	8	
Chariot de débardage avec treuil, eff.de trac.4t		9'800	8	5'000 h	400 h	1,0	12	
Scie circulaire		840	15	3'000 h	50 h	1,0	3	
Fendeuse à vis		440	15	3'000 h	50 h	1,0	3	

Entretien	Degré charge du moteur	Total frais fixes	Frais d'utilisation (sans frais de carburant)	Frais de carburant avec remboursement de taxes douanières		Frais effectifs		Indemnité à demander		Modification si variation de ± 10 cts du prix du carburant	
				13	14	15	16	17	18	19	20
9	10	11	12								
1/2		1'028	38.20/ha			28.20	141.--/ha	31.--	155.--/ha		
1		6'498	166.50/ha			63.90	426.--/ha	71.--	470.--/ha		
1/100		65	-.15/h			-.41		-.50			
1/100		101	-.17/h			-.57		-.70			
1/100		118	-.18/h			-.65		-.80			
1/100		126	-.18/h			-.68		-.80			
1/100		144	-.19/h			-.77		-.90			
1/100		162	-.20/h			-.85		-.90			
1/100		188	-.22/h			-.97		1.10			
1/100		86	-.15/h			-.49		-.60			
1/20		1'614	11.83/h			65.60		72.--			
1/20		1'751	12.83/h			71.20		78.--			
1/20		871	4.89/h			22.30		25.--			
(1/25)1/20		411	4.85/h			16.50		18.50			
1/50		739	-.48/t				1.70/t		1.90/t		
1/50		930	-.55/t				2.10/t		2.30/t		
(1/30)1/50		192	-.30/t				-.60/t		-.70/t		
1/50		776	1.97/h			5.80		6.50			
1/25		322	1.89/t			2.30	5.90/t	2.60	6.50/t		
1/100		259	1.34/t			1.30	4.50/t	1.50	5.10/t		
(1/100)1/50		680	1.41/t			5.90	5.90/t	6.50	6.50/t		
1/25		507	1.55/t				6.60/t		7.20/t		
1/30		233	-.76/t			18.50	3.10/t	20.40	3.40/t		
1/100		238	-.44/t			20.30	2.---/t	22.---	2.20/t		
1/50		342	1.01/t			3.10	5.30/t	3.50	5.80/t		
1/50		3'513	5.46/t				28.80/t		32.---/t		
1/20		1'131	2.26/hl				6.70/hl		7.50/hl		
1/10	60	9'226	6.26/h	3.72	7.21	21.50		28.--		0.79	
1/10	90	257	1.82/h	-.47	-.89	3.50		4.40		0.10	
1/10	90	311	2.02/h	-.78	1.48	4.30		5.60		0.17	
1/10	90	370	1.89/h	1.41	2.67	5.10		7.--		0.30	
1/20	90	466	1.42/h	-.78	1.48	4.50		5.70		0.17	
1/30		843	-.63/m3			6.50	1.30/m3	7.--	1.40/m3		
1/25		1'055	1.62/h			4.60		5.10			
1/25		1'380	1.73/h			5.10		5.70			
1/30		1'641	2.28/h			6.30		7.--			
1/30		99	-.60/h			2.50		2.90			
1/50		58	-.36/h			1.50		1.70			

Désignation et description sommaire des divers matériaux	Puissance ou capacité de travail prise comme base	Frais d'achat frs	Durée utile d'après l'âge années	d'après le travail exécuté (unités de travail)	Degré d'emploi annuel pris comme base	Facteur réparation	Encombrement m ³
1	2	3	4	5	6	7	8
Machine à couper le bois		14'000	10	3'000 h	(200)	150 h	1,0
Tarière à trous de plantation pour att. 3-points		5'300	8	4'000 h	(300)	400 h	(1) 0,8
Tarière à trous de plantation, mot. à ess. 5 ch		2'300	8	4'000 h		400 h	(0,6) 0,8
Déblayeuse de feuilles		6'200	10	3'000 h		150 h	0,5
Bétonnière, 100 dm ³		1'200	5	3'000 h		300 h	0,5
16. Matériels pour la viticulture							
Bêcheuse		6'200	10	200 h		10 h	1,0
Ramasseur-broyeur-enfouisseur de sarments		3'900	10	100 ha		5 ha	1,0
Broyeur de sarments		5'700	10	100 ha		10 ha	1,0
Tracteur à chenilles, moteur Diesel	32 ch	24'000	10	8'000 h		200 h	1,3
Tracteur articulé, moteur Diesel	35 ch	28'000	10	8'000 h		200 h	1,0
Mototreuil, moteur à essence 9 ch		5'800	6	1'200 h		180 h	1,0
Motohoue, moteur à essence 5 ch		3'200	5	200 h		40 h	1,5
Atomiseur autotracté, moteur à essence 10 ch		4'700	8	500 h		40 h	0,8

3.3 Loyer du local de remisage (garage)

Le loyer du local de remisage prévu pour la plupart des matériaux agricoles est fondé sur les frais que nécessite la construction d'une remise de conception simple, dont le prix au m³ est d'approchant Fr. 50.—. En ce qui concerne les véhicules automobiles (avec moteur à combustion), de même que les stocks de carburant et d'huile, ils doivent être entreposés dans des locaux à l'épreuve du feu. Le prix au m³ de tels locaux s'élève à environ Fr. 150.—.

Si le loyer représente par exemple le 8% du coût du local de remisage (intérêts, amortissement, réparations), le prix de location moyen est donc respectivement de Fr. 4.— et Fr. 12.— par m³.

3.4 Primes d'assurances et taxes

En ce qui concerne les véhicules automobiles, les primes d'assurance-responsabilité civile et les taxes ci-dessous ont été prises comme bases en tant que valeurs moyennes. (La réduction partielle des primes d'assurance-responsabilité civile qui a été décidée pour l'année 1976 n'a pas pu être prise en considération lors de l'impression du présent article.)

Machines	Prime d'assurance-responsabilité civile Fr.	Taxes ¹⁾ Fr.	Total des frais Fr.
Tracteur à 4 roues, plaque d'immatriculation verte	162.—	76.—	238.—
Tracteur à 2 roues, plaque d'immatriculation verte	23.—	45.—	68.—
Char automoteur et autochargeuse autotractée, plaque d'immatriculation verte	162.—	62.—	224.—
Véhicules automobiles de plus de 2,5 m de large, plaque d'immatriculation brune (moissonneuse-batteuse, par exemple)	74.—	101.—	175.—

¹⁾ y compris permis, plaque d'immatriculation, contrôles, etc.

Entretien	Degré charge du moteur	Total frais fixes	Frais d'utilisation (sans frais de carburant)	Frais de carburant avec sans remboursement de taxes douanières		Frais effectifs		Indemnité à demander		Modification si variation de ± 10 cts du prix du carburant				
				frs/UT 9	% 10	frs/an 11	frs/UT 12	frs/UT 13	frs/UT 14	frs/h 15	frs/UT 16	frs/h 17	frs/UT 18	frs/h 19
1/10		2'005	5.72/h							19.--		21.--		
1/10		882	2.11/h							4.30		4.70		
1/10	90	406	1.64/h					-.78	1.48	3.40		4.50		0.17
1/20		900	1.56/h							7.50		8.40		
1/20		317	-.73/h							1.80		2.--		
1/3		924	34.15/h							126.--		140.--		
1/3		560	42.15/ha							154.--/ha		170.--/ha		
1/3		856	60.15/ha							145.--/ha		160.--/ha		
1/10	80	4'018	5.62/h					2.65	5.12	28.30		33.71		0.56
1/10	80	4'330	5.28/h					2.89	5.61	29.80		36.--		0.62
1/20	60	1'365	5.52/h					-.94	1.78	14.--		16.50		0.20
1/4	95	820	26.77/h					-.82	1.56	48.10		54.--		0.18
1/10	80	1'004	8.69/h					1.39	2.63	35.10		40.71		0.30

Le calcul de la prime d'assurance-incendie est fondé pour toutes les machines sur le 1,5% de la valeur d'achat.

4. Calcul des frais d'utilisation

4.1 Réparations (Colonne 7)

Le calcul des frais de réparation est conditionné par les trois facteurs ci-dessous, déjà mentionnés plus haut:

- Frais d'achat
- Durée utile d'après le travail exécuté
- Facteur réparations

Les frais de réparation par unité de travail sont calculés avec ces trois facteurs au moyen de la formule suivante:

$$\text{Frais de réparation} = \frac{\text{Frais d'achat}}{\text{Durée utile d'après le travail exécuté}} \times \text{Facteur réparations}$$

(Voir le calcul dans l'exemple de calcul donné plus bas)

4.2 Entretien (Colonne 9)

Par entretien, il faut entendre la dépense de travail qui se montre nécessaire pour assurer le fonctionnement normal d'un matériel (nettoyage, lubrification, mise en ordre de service pour d'autres buts d'utilisation). La dépense de temps qui en résulte est calculée en heures d'homme par unité de travail.

Exemple: 1/10 d'heure d'homme pour l'entretien d'un tracteur de 65 ch avec relevage hydraulique et système d'attelage trois-points signifie qu'il faut 1 heure d'homme pour entretenir cette machine après une durée d'utilisation de 10 heures.

4.3 Carburants et lubrifiants

La consommation spécifique de carburant (litres par cheval-heure) ne varie que dans une faible mesure. Elle oscille autour de 0,22 l/ch-h pour les moteurs à gasoil (Diesel) et de 0,37 l/ch-h pour les moteurs à essence (benzine). La consommation de carburant est calculée de la manière suivante:

$$\text{Puissance du moteur (ch)} = \frac{\text{Degré de charge du moteur (\%)} \times 100}{\text{Consommation spécifique de carburant (l/ch-h)}}$$

BULLETIN DE LA FAT

Exemple:

Moteur Diesel de 65 ch, degré de charge 40%

Consommation de carburant

$$= 65 \times 0,4 \times 0,22 = 5,72 \text{ l/h}$$

Tableau 1: Prix des carburants au printemps de 1975

Carburant	Prix par 100 l Fr.	Remboursement de taxes douanières par 100 l Fr.	Prix après le remboursement de taxes douanières Fr.
Gasoil (carburant Diesel) (remplissage de la citerne: 500 à 1000 l)	91.- ¹⁾	44.-	47.- ²⁾
Essence normale (benzine) (remplissage de la citerne: 500 à 1000 l)	89.- ¹⁾	42.-	47.- ²⁾

¹⁾ Chiffre déterminant pour l'indemnité à demander

²⁾ Chiffre déterminant pour les frais effectifs

Comme les prix des carburants subissent d'importantes fluctuations depuis quelque temps, on a indiqué dans le Tableau «Eléments des frais occasionnés par les matériels agricoles et indemnités à demander pour l'usage de ces matériels en 1976» (Colonnes 19 et 20) l'effet que ces variations peuvent avoir sur les indemnités précitées. Par ailleurs, d'éventuelles modifications simultanées concernant le remboursement de taxes douanières payées sur les carburants n'influencent que les frais effectifs.

Tableau 2: Exemple de calcul des frais de carburant

Puissance nominale du moteur ch	Degré de charge du moteur %	Consommation spécifique de carburant l/ch-h	Consommation horaire de carburant l/h	Prix du carburant Fr./l	Frais de carburant Fr./l
Pour les moteurs à gasoil (Diesel)					
45	25	0,22	2,48	0,47	1,16
45	40	0,22	3,96	0,91	3,60
65	25	0,22	3,58	0,47	1,68
65	40	0,22	5,72	0,91	5,21
85	25	0,22	4,68	0,47	2,20
85	40	0,22	7,48	0,91	6,81
Pour les moteurs à essence (benzine)					
12	40	0,37	1,78	0,89	1,58

La **consommation d'huile à moteurs et d'huile à engrenages** est mise en relation avec la consommation de carburant jusqu'à un degré de charge du moteur égal à 40%. Elle représente à peu près 4% de la consommation de gasoil et environ 2,7% de la consommation d'essence avec un degré de charge du moteur de 40%. A noter, d'une part, qu'on n'admet plus une consommation inférieure d'huile de graissage au-dessous de ce degré de charge, d'autre part, que la consommation d'huile de graissage augmente parallèlement à celle de carburant avec de plus hauts degrés de charge du moteur. Le prix moyen de l'huile à moteurs et de l'huile à engrenages sur lequel on se base est de Fr. 2,98 le litre en fûts.

Exemple de calcul des frais de lubrifiant:

$$\begin{aligned} \text{Moteur Diesel de 65 ch, degré de charge 40\%} \\ 5,72 \text{ l (consommation horaire de carburant)} \\ \times 0,04 \times \text{Fr. 2,98} & \quad \text{(prix du litre d'huile)} \\ & = \text{Fr. 0,68/h} \end{aligned}$$

Moteur à essence de 12 ch, degré de charge 40%

$$\begin{aligned} 1,78 \text{ l (consommation horaire de carburant)} \\ \times 0,027 \times \text{Fr. 2,98} & \quad \text{(prix du litre d'huile)} \\ & = \text{Fr. 0,15/h} \end{aligned}$$

5. Les frais effectifs d'un matériel et l'indemnité à demander pour son usage

Les **frais effectifs** comprennent:

- Les frais fixes
- Les frais d'utilisation

En admettant un degré d'emploi annuel déterminé du matériel en cause, ils peuvent être exprimés en tant que frais effectifs par an ou frais effectifs par unité de travail. D'autre part, on admet un degré de charge de 25% du moteur pour les tracteurs. En outre, il est généralement tenu compte du remboursement partiel de taxes douanières acquittées sur les carburants lorsqu'on calcule les frais effectifs.

Par contre, les **indemnités à demander** sont déterminées en se basant sur les données suivantes: degré de charge du moteur de 40% dans le cas des tracteurs; pas de remboursement de taxes douanières; majoration de 10% (pour risques) du total des frais fixes et des frais d'utilisation par unité de travail.

BULLETIN DE LA FAT

Exemple de calcul des frais effectifs et de l'indemnité à demander

Genre de matériel: tracteur à moteur Diesel de 65 ch avec relevage hydraulique et système d'attelage trois-points

Frais d'achat	Fr. 28 000.—
Durée utile d'après l'âge	10 ans
Durée utile d'après le travail exécuté	10 000 heures
Degré d'emploi annuel supposé	700 heures
Facteur réparations	1,0
Encombrement	50 m ³
Entretien: 1/10 d'heure d'homme par heure d'utilisation	
Consommation de carburant et de lubrifiant:	
Gasoil, degré de charge du moteur 25%	3,58 l/h
Gasoil, degré de charge du moteur 40%	5,72 l/h
Huile à moteurs et huile à engrenages	0,23 l/h

Frais fixes (Colonne 11)	Fr./an
Amortissement	28 000.—
10	2800.—
0,6 x 28 000.— x 6	
100	1008.—
Loyer de la remise (garage)	50 x 12.—
Assurances	162.—
Taxes	76.—
Assurance-incendie	42.—
Total des frais fixes	4688.—

Frais d'utilisation (Colonne 12)

Données de base pour:			
	Frais effectifs Fr./h	Indemnité à demander Fr./h	
Frais de réparation	28 000.— x 1	2.80	2.80
Entretien	10 000	1.05	1.05
Frais de carburant:			
— degré de charge du moteur 25%, avec remboursement de taxes douanières	3,58 l x 47 cts	1.68	—
— degré de charge du moteur 40%, sans remboursement de taxes douanières	5,72 l x 91 cts	—	5.21
Frais de lubrifiant	5,72 x 0,04 x 2,98	0.68	0.68
Total des frais d'utilisation		6.21	9.74

Frais effectifs par an	Fr./h
Frais fixes par an	4688.—
Frais d'utilisation avec un degré d'emploi de 700 h/an = 700 x 6,21	4347.—
Total des frais effectifs par an	9035.—

Frais effectifs par unité de travail (Colonne 16)	Fr./h
Quote-part des frais fixes 4688.— : 700	6.70
Frais d'utilisation	6.21
Total avec un degré d'emploi de 700 h/an	12.91
arrondi	12.90

Indemnité à demander par unité de travail

(Colonnes 17 et 18)	
Quote-part des frais fixes par unité de travail 4688.— : 700 h	6.70
Frais d'utilisation	9.74
Majoration pour risques	1.64
Total avec un degré d'emploi de 700 h/an	18.08
arrondi	18.—

6. Achat ou location d'un matériel: cueilleur-broyeur d'épis de maïs (exemple)

Les frais occasionnés par un cueilleur-broyeur d'épis de maïs à un rang et l'indemnité à demander pour l'usage d'une telle machine sont les suivants si l'on se base sur les données admises pour les calculs et qui figurent dans le Tarif:

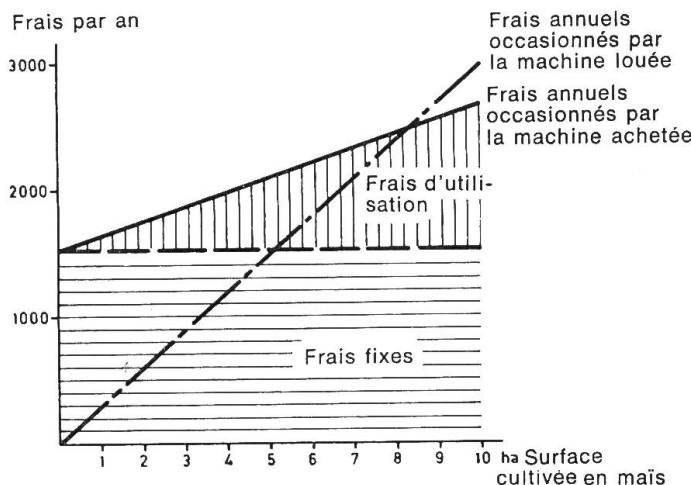
- En cas d'achat de ce matériel, les frais fixes s'élèvent à Fr. 11536.— par an et les frais d'utilisation à Fr. 116.50 par hectare.
- En cas de location de ce matériel, l'indemnité à demander pour son usage est de Fr. 300.— par hectare.

Si le cueilleur-broyeur dont il s'agit est pris en location et qu'on a la possibilité de l'accoupler au tracteur déjà à disposition, une comparaison des frais donne les résultats représentés plus bas (Voir les deux graphiques).

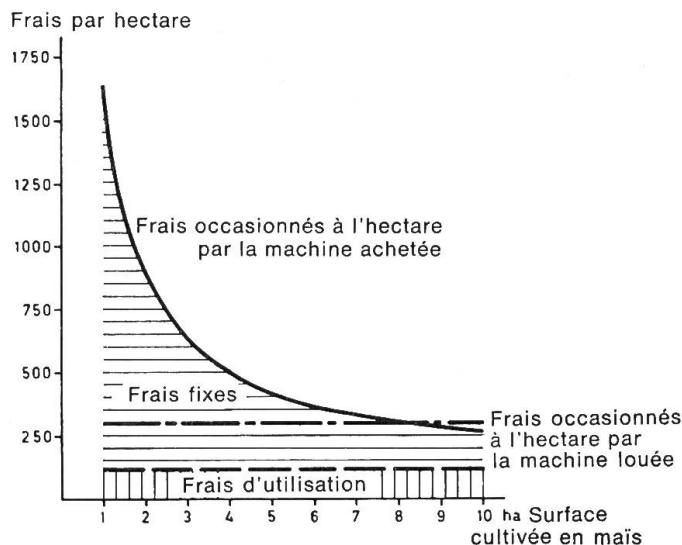
Cette comparaison fait apparaître qu'il y a parité des frais entre la machine achetée et la machine louée quand l'exploitation comporte une superficie d'environ 8 hectares cultivée en maïs. Une location paraît être plus économique avec une surface inférieure et un achat s'avère plus avantageux avec une surface supérieure. D'autres facteurs, relatifs à l'économie intérieure et extérieure de l'exploitation, doivent cependant être également pris en considération avant qu'on se décide pour un achat ou une location.

BULLETIN DE LA FAT

Graphiques permettant de faciliter une décision en faveur de la location ou de l'achat d'une machine



Graphique 1: Comparaison des **frais annuels** occasionnés par un cueilleur-broyeur d'épis de maïs utilisé sur des superficies de grandeur croissante



Graphique 2: Comparaison des **frais par hectare** occasionnés par un cueilleur-broyeur d'épis de maïs utilisé sur des superficies de grandeur croissante

7. Chiffres de renvoi du Tarif 1976

1) La conversion des unités de poids en charretées ou en unités de volume peut se faire sur la base des équivalences suivantes:

1 tonne de fumier = 1,5 m³ de fumier sur le véhicule de transport
 = 1,4 m³ de fumier frais sur la fumière
 = 1,25 m³ de fumier à moitié décomposé sur la fumière
 = 1,0 m³ de fumier décomposé sur la fumière

2) Ces indemnités sont valables pour les cultures fruitières intensives et les cultures basses de plein champ. L'indemnité peut être majorée de 10 à 30% pour les arbres fruitiers disséminés.

3) Poids moyen, au mètre cube, de divers fourrages venant d'être ramassés avec une autochargeuse:
 1 m³ de fourrage sec = 50 kg (40-80)
 1 m³ de fourrage mi-sec = 80 kg (60-100)
 1 m³ de fourrage préfané = 180 kg (160-220)
 1 m³ de fourrage vert = 300 kg (250-400)

Capacité de réception moyenne des autochargeuses

Genre de fourrage	Autochargeuse			Véhicule avec cage à produits hachés
	petite kg	moyenne kg	grande kg	
Fourrage sec	800	1500	2000	1200-1500
Fourrage mi-sec	1000	1800	2500	1500
Fourrage préfané	1200	2000	3000	2500
Fourrage vert	1500	2500	3500	2500-3000

4) Consommation de ficelle à balles (comprise) avec une ramasseuse-presse à haute densité

Données admises:
 balles de 110 x 53 x 35 = 0,204 m³
 Longueur de ficelle nécessaire par balle = 5,8 m
 Grosseur de la ficelle à balles = 340 m/kg
 Poids volumique du foin = 29 kg/balle (140 kg/m³)
 Poids volumique de la paille = 20 kg/balle (100 kg/m³)

Consommation de ficelle à balles avec un rendement moyen de 5000 kg de foin ou de paille à l'hectare:
 Foin = 3 kg/ha
 Paille = 4 kg/ha

Indemnité à demander pour une ramasseuse-presse à haute densité (ficelle à balles, tracteur et conducteur compris): Fr. -60 à Fr. -70 par balle (selon la grandeur du champ).

5) Consommation de ficelle à balles avec une presse lieuse: 6 kg/ha.

6) Consommation de ficelle à balles avec une presse à paille après l'égrenage effectué par une batteuse: 1,5 kg par tonne de paille.

7) Ces chiffres — qui diffèrent quelque peu de ceux qui ont été indiqués dans les brochures en langue allemande annexées au «Bauernkalender» et au «Wirzkalender» pour l'année 1976 — sont corrects.